

Les descendants de Sulpice



Anne Mardon vve Pierre Darnault

testament d'Anne Mardon, veuve de Pierre Darnault
« fermier de la seigneurie de Saint Martin de Lamps »
contenant partage entre ses enfants - montant à 14 174 livres
en date du 6 mai 1767

AD 36 - 2E_?

Aujourd'huy mercredy sixième jour de may 1767 heure de deux heures après midy,

Pardevant nous François Basset, notaire royal en la ville et paroisse de Levroux en ressort des baillaiges royaux de Blois et de Châteauroux, résident audit Levroux soussigné, et en présence des tesmoins cy après nommés.

Fut présente et est comparue en personne Anne Mardon veuve Pierre Darnault, vivant fermier de la seigneurie de Saint Martin de Lamps, demeurante au bourg et paroisse de Saint Martin de Lamps, estante maintenant en bonne santé de corps, saine d'esprit, mémoire, jugement et entendement, ainsy qu'il est aparue a nous dit notaire soussigné et aux trois tesmoins cy aprest nommés, estante même venu exprest a l'effet de se présenter dudit bourg de St Martin au domaine de Lapierre au domicile de François Chaudron, colon dudit lieu, en la paroisse de Moulins en Berry, devant nous dit notaire soussigné, estant ce dit jour au dit domaine de Lapierre dans une chambre basse a cheminée, ayant son issue, entrée et sortie sur la cour de la dite métairie, laquelle comparante, gisante sur une chaise prest la cheminée de la dite chambre, en présence des dits tesmoins cy après nommés, par elle convoquée et appelée.

A dit a nous dit notaire susdit et soussigné que ne ? sur la certitude de la mort, et sur l'incertitude de l'heure d'icelle, dont elle ne désire estre prévenue sans avoir au préalable ordonné de ses dernières volontés.

Et ce pour ? aux contestations qui pourroient naitre après son décès entre François, Charles et Jacques Darnault, ses enfants, et de Guignard et Catherine Darnault sa femme, François Ferragu et Rodenne Darnault aussi sa femme, Gilles Guilpain et Anne Darnault sa femme, Antoine Chauvignon et Appoline Darnault aussi sa femme, ses enfants et gendre, et Marie Griveau actuellement femme François Turmeau, Jean, Magdeleine, Appoline, Gilles et Antoine et Anne Griveau, tous ses petits enfants a cause de defunte Marie Darnault leur mère ; Anne, François, Appoline, Marie et Pierre Darnault tous aussi ses petits-enfants a cause de deffunt Pierre Darnault leur père ; Marie, François, Silvain et Marguerite

Robin, pareillement ses petits enfants a cause de deffunt Jeanne Darnault aussi leur mère ; et Anne, Louis, Michel et Rose Goubeau aussi ses petits enfants a cause de deffunte Anne Darnault leur mère.

A l'occasion du partage de ses biens, entretenir entre eux tous l'esprit de paix et d'union, ayant tenu et voullant tenir entre eux un juste équilibre, et faire aussi régner l'égalité entre eux, et enfin leur laisser des preuves certaines de sa tendresse maternelle, elle a déclaré a nous dit notaire, nous avoir apellé exprest audit lieu de Lapierre ainsy que les trois tesmoins cy aprest nommés, pour, en leur présence faire son testament, ordonnance et disposition de dernière volonté contenant le partage et division de tous ses biens entre ses dits enfants et petits enfants, en 11 lots et portion égalle, l'un pour les enfants mineurs Pierre Darnault, le second pour les enfants mineurs Louis Goubeau et ladite Anne Darnault, le troisième pour Claude Guignard et Catherine Darnault sa femme, le quatrième pour Jacques Darnault, le cinquième pour Antoine Chauvignon et Appoline Darnault sa femme, le sixième pour Charles Darnault, le septième pour les enfants mineurs Marc Griveau et la ditte Marie Darnault, le huitième pour François Ferragu et Rodenrie Darnault sa femme, le neuvième pour Gilles Guilpain et Anne Darnault sa femme, le dixième pour les enfants mineurs François Robin et la ditte Jeanne Darnault, et le onzième et dernier pour François Darnault, le tout aprest avoir esté bien considérés et verbalement estimés par amis communs, affin de constater la juste valleur et rendre lesdits lots de chacun égaux.

Et, en effet, sans aucune contrainte, persuasion ny sugestion de personne, de sa franche et libre volonté, elle a fait dicté et nommé de sa propre bouche son dit testament, disposition et ordonnance de dernière volonté, et fait rédiger par écrit, par nous dit notaire, en présence de ses trois tesmoins, comme il suit :

Premièrement comme bonne chrétienne catholique et apostolique et romaine, a recommandé son ame a Dieu, suppliant sa divine bonté par les mérites de la passion de notre seigneur Jésus-Christ, vouloir luy faire miséricorde et luy remmettre ses péchés et offances, , et admettre son ame sitot quelle sera séparée de

Commune, après un contrat de jointes Vallées, le Samedi de
 dite date de l'année 1790, le l'effet pour
 aucune faculté, permission, ou sujet ion d'apporter,
 de sa franchise, la libre Volonté, l'Etat fait
 Dite le nomme de l'apropre d'ouche et de l'Etat
 disposition le ordonnance de dernière Volonté, le fait redige
 par l'Etat pour l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat
 Commune et l'Etat Premièrement Comme d'un d'Etat
 Catholique le apotholique le d'ouche le d'ouche de l'Etat
 Dieu, suppliant l'adivine d'ouche pour les d'ouche de l'apropre
 de notre Seigneur Jesus Christ Vouloit les faire miséricorde de le l'Etat
 d'ouche sa pèche, le d'ouche, le d'ouche sa d'ouche d'ouche
 de son d'ouche de son d'ouche de son d'ouche de son d'ouche
 de l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat
 avec sa d'ouche de l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat
 avec sa d'ouche de l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat



Plus Desire le ordonne que son d'ouche soit l'Etat
 le d'ouche d'ouche le d'ouche de l'Etat de l'Etat de l'Etat
 Effet de l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat
 pour l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat
 le d'ouche de l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat

Plus la d'ouche de l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat
 pour l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat
 le d'ouche de l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat
 pour l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat

Plus l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat
 pour l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat
 le d'ouche de l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat
 pour l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat
 le d'ouche de l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat

Plus de quatre d'ouche de l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat
 pour l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat



ad hoc oportet...
 unum profectum...
 cessandam...
 eiusdem...
 et honoribus;...
 aquarum...
 profectus...
 dicitur...
 et...
 quibus...
 de...
 Sera...
 et...
 de...
 Mem...
 tempore...
 dicitur...
 qui...
 hinc...
 de...



son corps au rang des bienheureux, implorant a cet effet les intercessions de la très sainte vierge et sainte Anne sa patronne et de tous les saints et saintes de la cour céleste.

Plus désire et ordonne que son corps soit enterré en la manière acoutumée et ordinaire, se raportant pour cet effet a l'honneur et conscience de ses enfants et héritiers qui seront tenus de faire prier Dieu pour le repos de son ame aussi en leur honneur et conscience.

Plus la susditte testatrice a ensuite dit avoir fait par son dit présent testament le partage de ses biens en 11 portions les plus égaux quil leur a esté possible, ainsy et de la manière qui suit :

- 1er lot que la ditte testatrice assigne aux enfants mineurs Pierre Darnault, sera et demeurera composé d'une locature ou borderie où demeure actuellement la veuve Jacques Pineau, situé au village de Cour, paroisse de Moullin, avec généralement toutes ses appartenances, circonstances et dépendances telles et tout ainsy qu'en jouit la dite veuve Pineau au dessus des charges dont elle peut être tenue pour la somme de 500 livres

Plus des 4 boisselées de terre situées au lieu appelé la vieille vigne en la paroisse de Moullin joignant de toutes parts les terres de Jean Mardon et la terre du deuxième lot pour la somme de 32 livres,

Plus de 12 boisselées de terre dans lesquelles il y a deux cormiers scitués audit village de Cour joignant d'un ? la terre de Jean Mardon et d'autre long le chemin qui va de Moullin a Géhée pour la somme de 72 livres,

Plus de 12 autres boisselées de terre scituées dans le même mas au village de Cour qui jouxte d'une part les ouches de Millou du midy un chemin tendant de Moullin a Géhée et du couchant la terre de Bellépine pour 72 livres

Plus 6 boisselées de terre scituez aux champs des Chailloux, paroisse de Moulins, joignant de toutes part les terres du couvent de Jarzay pour 24 livres

Belle Aigue et paroisse de montiers joignant de toute parts les terres de
jean maraudon le la tete du d'ouy est pour la somme de vingt deux
livres 32

Plus de douze boissellies de terre dans lesquelles il y a deux boissellies
fictives et de selage de Coze joignant d'un costé la tete de Jean maraudon
de l'autre costé le chemin qui va de montiers a gely pour la somme
de six cents douze livres 72

Plus de douze autres boissellies de terre fictives dans lesquelles il y a un
village de Coze qui jointe d'un costé au milieu de millan d'un
costé au chemin qui va de montiers a gely le plus touchant le territoire
de Collepier pour six cents douze livres 72

Plus six boissellies de terres fictives au Champ des Chaillons et
de montiers joignant de toutes parts le terrain du Couvent de jazy
pour vingt quatre livres 24

Plus trois boissellies de terres fictives au Champ Coze paroisse
de montiers joignant de toutes parts le terrain du Couvent de
jazy pour quinze livres 15

Plus une lieue de terre de deux arpents de bois taillis partageable
avec jean maraudon, et de six arpents anciens joignant le
territoire Coze et joignant le Coze du Couvent de jazy
pour la somme de dix livres 10

Plus d'un arpent de deux arpents de terre fictive au lieu de
Orellette le la tete paroisse de montiers joignant d'un costé au
de la paroisse de montiers, le de l'autre costé le lieu de jazy, pour
la somme de six cents livres 73

Plus d'un arpent de deux arpents de terre dans lequel il y a
une d'oliviers joignant le Coze et de jazy d'un costé, de l'autre
le Coze fictive appartenant a la tete de Coze, le tout de six cents
de vingt quatre livres de jazy 24

Plus deux arpents de terre fictive au dessus de la onde de Stang
Mouf de Landais dans la paroisse de Coze, d'interparce pour la
somme de cent vingt livres 120

Plus de trois boissellies de terres fictives dans le lieu de Village



Plus 3 boisselées de terre situées au champ Creux, paroisse dudit Moulin, joignant de toutes parts les terres du couvent de Jarzay pour 15 livres,

Plus environ la moytié d'un arpent de bois taillis, partageable avec Jean Mardon ou il y a 6 arbres anciens joignant les héritages compris au présent partage et ceux du couvent de Jarzay pour 10 livres,

Plus d'environ 1,5 arpents de pré situé au lieu appelé la Bellette en la ditte paroisse de Moulins, joignant d'un long aux terres de la seigneurie de Moulins, et de l'autre les terres du lieu du Pin pour 73 livres,

Plus d'environ 1,5 arpents de paccage dans lequel il y a 11 baliveaux et joignant le pré cy dessus d'un côté, de l'autre un bois futais appartenant a la testatrice, entouré de fossés pour 24 livres

Plus d'un quartier de pré situé au dessous de la bouche de l'étang neuf du Landais, dans la rivière de Crox, dite paroisse pour 120 livre

Plus de 3 boisselées de terre scitués dans le mas du village de Cour, paroisse de Moulin qui jouxte d'une part le souches de Millou, du midy le chemin tendant de Moulin a Géhée et du couchant les terres de Bellépine pour 18 livres

Plus de 4 boisselées de terres scituées au champ du Chailloux, paroisse de Moulins, joignant de toutes parts les terres du couvent de Jarzay pour 16 livres,

Plus de 32 brebis et 13 agneaux a prendre chez la dite veuve Pineau dans la locature sus énoncé pour 215 livres,

Plus un grele a passer bled pour 5 livres,

Plus de 8 livres de laine blanche pour 12 livres,

Plus de 10 peaux de brebis pezante 16 livres pour 8 livres

Plus d'un coffre de bois de noyer fermant a clef pour 10 livres

Plus de 4 draps de fine toile de plain pour 28 livres

Plus de deux plumties de toile de ferran pour 10 livres

Le Compt de ... maniere que j'ay ...
De millans ...
Gahz le ...
fame de ...



Plus de quatre ...
Chailles ...
Cours de ...

Plus de ...
Voyage ...
quatre ...

Plus de ...
de huit ...

Plus de ...
deux ...

Plus de ...
de ...

total Du ...
ment ...
de ...
livres ...

1248 13

Second lot qui la Dette ...
gubier ...
autre ...
de ...



Plus de 10 livres de fil de plain, ferran et étoupe pour 7 livres
Plus de 4 napes de toile de feran pour 5 livres
Plus enfin d'une timballe d'argent pezante 2 onces, en gros pour 12 livres 12 sols

Total du présent 1er lot se trouve monter sauf erreur de calcul à : 1288 livres 12 sols

- 2ème lot que la ditte testatrice assigne aux enfants mineurs Louis Goubeau et laditte Anne Darnault, sera et demeurera ainsi composé :

D'une autre locature ou borderie scitué au village de Cour en la paroisse de Moulin, circonstance, appartenances et dépendances d'icelle telle qu'en jouit actuellement Jacques Millault, au dessus des charges dont elle peut estre tenues pour la somme de 500 livres

Plus 9 boisselées de terre scituées proches le village de Cour dite paroisse de Moulins qui jouxte d'un long la terre de Jean Mardon et d'autres part la terre de pin et les ouches du lieu de Bellépines aussi pour 54 livres

Plus 9 autres boisselées de terres scituées audit village de Cour qui jouxte d'un long la terre de Jean Mardon, du levant les ouches de Versailles et du septentrion les terres de Bellépines aussi pour 54 livres,

Plus 12 boisselées de terres scituées au dit village de Cour qui jouxte d'une part les ouches de Millaut dépendant de la dite locature, du midy un chemin qui va de Moulin à Géhée, du couchant les terres de Bellépines pour 72 livres

Plus de 20 boisselées de terres appelée les champs de Chailloux dont il y en a 8 boisselées en bruère sujette a terrage pour 60 livres

Plus d'un quartier de pré scitué au dessous de la bouche de l'étang neuf du Landais dans la prairie de Crox susditte paroisse pour la somme de 120 livres,

elle qui joint et allouant jusqu'au millant, and pour de
Cherbourg ont alloué les terres pour la somme de
Cinq cent avoines 500

Plus de deux boisselles de terres faites proche le Village de
Coeur de la paroisse de mandins qui jointe d'un long chemin de
mandins de l'autre part le long de la rue ou du chemin de
Vespaillon pour la somme de cinquante quatre livres 54

Plus de deux boisselles de terres faites au dit Village de
de Coeur qui jointe d'un long chemin de mandins de l'autre
le chemin de Vespaillon le dit septentrion, et les terres de Collepont
pour la somme de cinquante quatre livres 54

Plus de deux boisselles de terres faites au dit Village de
Coeur qui jointe d'une part au chemin de millant d'une part au
dit chemin de mandins au chemin qui va de mandins a gatz de
Coeur de l'autre de Collepont pour la somme de cinquante quatre livres 54

Plus de vingt boisselles de terres apellées les champs de Baillou
dont est le dit baillou de Vespaillon pour la somme de
six livres 60

Plus de quatre boisselles de terres faites au dessus de la route de l'Anjou
d'une part au dit baillou de Vespaillon de l'autre part au dit baillou de
la somme de cent vingt livres 120

Plus de deux boisselles de terres faites proche le
Champs de Noire paroisse de mandins qui jointe d'un long
chemin qui va de mandins a gatz d'autre long au dit chemin de
mandins de l'autre part au dit chemin de mandins le dit dit le dit
pour la somme de dix livres 10

Plus de deux boisselles de terres faites au dit Village de
pour la somme de cent vingt livres 120

Plus de deux boisselles de terres faites au dit Village de
pour la somme de cent vingt livres 120



Plus de 10 boisselées de terre en bruères scitués proche le champ du noyer, paroisse de Moulins qui jouxte d'un long le chemin qui va de Moulins a Géhée, d'autre long au patureau du sieur Trotignon cy devant fermier de Moulin et d'un bout le chemin qui va de Saint Martin à Jarzay pour la somme de 10 livres,

Plus d'environ 3 arpents de bois taillis entourés de fossés scitué aux Renardières paroisse de Moulins en Berry pour 120 livres

Plus d'une vache, une thore et d'un vau de lait pour 110 livres a prendre chez la veuve Pineau de Cour,

Plus d'une autre vache a prendre chez Pierre Rousseau de la paroisse de St Martin pour 40 livres

Plus de 60 boisseaux froment a prendre dans le grenier de la ditte testatrice pour 90 livres

Plus une plumtie de lict de toile de plain pour 9 livres

Plus 2 aulnes de droguet rayé brun pour 4 livres

Plus 4 draps de toile de plain pour 28 livres

Plus 3 aulnes de serges blanche pour 9 livres

Plus une paire de chenet de fer dans la chambre du bout de la maison de la dite testatrice pour 6 livres

Plus enfin 2 marmittes de font avec chacune leur couvercle de cuivre jaune pour 2 livres 12 sols

= 1288 livres 12 sols



Plus deux autres Vaches aprouveres estre fresse de Jean de la Roche
de saint martin pour quarante livres 40

Plus de six toises de drap de soie aprouveres de Jean de la Roche
de la dite ville de Bourges pour la somme de quarante
deux livres 42



Plus une plante de lict de toile de plain pour neuf
livres 9

Plus deux autres de drap de soie aprouveres de Jean de la Roche
pour quarante livres 40

Plus quatre Draps de toile de plain pour vingt huit livres
pour 28

Plus trois autres de drap de soie aprouveres de Jean de la Roche
pour quarante livres 40

Plus une paire de chausse de soie de la chambre de la dite
laquelle de la dite ville de Bourges pour six livres 6

Plus un pair de deux manchettes de soie de la dite ville de Bourges
de couleur jaune pour cinquante deux livres 52

Total des biens foyes de la dite ville de Bourges
monte sans charge de valeur, en six livres
de la somme de drap cent quatre vingt
huit livres deux sols 1288⁰ 12⁰

Troisième lot qui la dite ville de Bourges assigne a Claude Guignard le
Catholique de Bourges sa femme demourant en la ville de Valant pour
la demourance de sa femme dans une locature en Touraine apellée Chantonnay
autrement dite petite maraisie située a Coue paroyse de Montreuil sur
Saône. Et pour ce faire le dit Claude Guignard a fait assigner le dit
actuellement a Bourges de la bourgeoisie, au dit Claude Guignard
elle peut estre tenue le berge pour la somme de sept cent
quatre vingt livres 742

Plus de six toises de drap de soie aprouveres de Jean de la Roche
de la dite ville de Bourges pour la somme de quarante
deux livres 42

Plus de deux toises de drap de soie aprouveres de Jean de la Roche
de la dite ville de Bourges pour la somme de vingt quatre
livres 24



- 3ème lot que la ditte testatrice assigne a Claude Guignard et Catherine Darnault sa femme demeurant en la ville de Vatan, sera et demeurera composé :

D'une locature ou borderie appelée Chantemerle autrement dite la petite métairie scitué a Cour, paroisse de Moulins en Berry, circonstance et dépendances d'icelle telle qu'en jouit actuellement le nommé Boisbourdin, au dessus des charges dont elle peut estre tenue et chargée pour la somme de 742 livres

Plus d'environ 1 septerée de patureau scitué au dessous de la dite locature cy dessus dans lequel il y a 29 arbres pour 72 livres

Plus de 12 boisselées de terre scitués proche la dite locature cy dessus en dernier lieu énoncé qui jouxtent du levant les taillys de Jarzay, du midy les vignes de Cour et des autres parts l'héritage de Jean Mardon pour 60 livres,

Plus de 6 boisselées de terres dans le champ de la croix paroisse de Saint Martin de Lamps qui jouxtent du levant le chemin de Levroux au Landais, du midy la terre de la cure de Saint Martin et d'austre costé les terres de Martinet pour 54 livres

Plus 52 brebis et 22 agneaux a prendre chez Boisbourdin locataire de la dite borderie pour 315 livres

Plus 6 draps de toile de feran pour 24 livres

Plus d'une timballe d'argent pezante 2 onces et demi pour 15 livres

Plus d'une chaudière de fonte pour 2 livres 8 sols

Plus d'une plumtie de lict de toile foullée pour 3 livres

Plus d'une passoire d'airin pour 12 sols

Plus enfin de 6 fourchettes de fert pour 12 sols

= 1288 livres 12 sols

le de autres parts l'heritage de Jean marcion pour les biens
 de prezante terre 60
 Plus de six Ouffellies de terre dans le champ de la Croix
 paroisse de saint martin de launay qui jointent du levant de
 Chemin de Leveque au sandaise, d'un costé la terre de la Cure de
 saint martin de launay costé de terre de saint martin, pour une
 femme de cinquante quatre livres
 Plus de cinquante deux Ouffellies le vingt deuxieme aprés
 chez Boissoudin locataire de la dite Cour d'ice (pour la femme)
 de terre cent quinze livres 215
 Plus de six draps de toile de France pour vingt quatre livres 24
 Plus d'une timballe d'argent pour une femme de terre de terre
 la femme de quinze livres 15
 Plus d'une chaudiere de fer pour quarante huit livres 48
 Plus d'une poutre de bois de toile pour la femme 3
 Plus d'une poutre de bois de toile pour la femme 3
 Plus d'une poutre de bois de toile pour la femme 3
 Plus d'une poutre de bois de toile pour la femme 3
 Plus d'une poutre de bois de toile pour la femme 3
 Plus d'une poutre de bois de toile pour la femme 3

Total de present troisième lot de
 terre montue sans bren de Caland,
 en deux pieces a la femme de douze cent
 quatre vingt huit livres douze sols 1288^l 12^s

Quatrième lot que la dite tutelle assigne à Jacques d'armant
 pour la femme de la Cour de launay ou qu'onze la dite
 tutelle audit Ouffellies de saint martin de launay consistante
 la terre chambre de terre au desous de launay, Cour de
 launay, Lucie, Ouffellies, d'un jardin par derrière d'un jardin
 de launay, l'herbage quatre Ouffellies d'un bren de terre que tout
 appartient la Cour de launay d'un bren de terre d'un bren de terre



- 4ème lot que la dite testatrice assigne à Jacques Darnault son fils, sera et demeurera de la maison de la dite testatrice audit bourg de Saint Martin de Lamps consistant en 3 chambres basses, grenier au dessus, cellier, cuvier, d'une grange, écurie, bergerie, d'un jardin par derrière d'environ 1 boisselée, et d'environ 4 boisselées d'ouches telle que le tout se poursuit et comporte au dessus des charges dont elle peut estre tenue, le tout pour 1200 livres,

Plus 3 paniers de mouches à miel estant dans le jardin de la ditte maison pour 15 livres

Plus 4 draps de toile de plain pour 28 livres,

Plus 22 livres d'étain tant en plats, assiette, écuelle a ? et cullère, le tout pour 16 livres 10 sols

Plus de 120 livres de chanvres broyés pour 24 livres

Plus de 4 boisseaux de chenes pour 4 livres

Plus enfin de ??? de paille pour 1 livres 2 sols

= 1288 livres 12 sols



Pour l'achat de terre tenant pour la somme de deux cent
livres et - - - - - 1200

Pour l'achat de terre tenant pour la somme de deux cent
livres et - - - - - 15



Pour l'achat de terre tenant pour la somme de deux cent
livres et - - - - - 28

Pour l'achat de terre tenant pour la somme de deux cent
livres et - - - - - 16 10

Pour l'achat de terre tenant pour la somme de deux cent
livres et - - - - - 20

Pour l'achat de terre tenant pour la somme de deux cent
livres et - - - - - 4

Pour l'achat de terre tenant pour la somme de deux cent
livres et - - - - - 1 2

Total du present quatrième lot se
trouve monter sans crime de calcul
en ob un point a la somme de deux cent
quatre vingt huit livres deux sols
1288 - 12

Cinquieme lot qui la dette contractee par le
Chausignon se'n appelle de maniere de somme sera le Demourant
Composé de l'achat de cinq quartiers de prece appelle le Pre
Nouveau dans le Bourg de saint martin de l'empire l'achat
de l'achat qui joint du costé du septentrion un homme qui va
de saint martin a saint pierre au dessus de la Chapelle tant j'ont
l'achat pour la somme de quatre cent livres
400

Pour l'achat de deux doisselles de terre appelle le Chateau de
dite paroisse de saint martin de l'empire qui joint le chemin
de L'empire - Coze pour cent huit livres et - - - - - 108

Pour l'achat de deux doisselles de terre au mas appelle le
Chausignon de la dite paroisse qui joint le chemin de
-



- 5ème lot que la ditte testatrice assigne a Antoine Chauvignon et Appoline Darnault sa femme, sera et demeurera composé d'environ 5 quartiers de prés appelés le pré neuf situé dans le bourg de Saint Martin de Lamps, entouré de fossés, qui jouxte du costé de septentrion un chemin qui va de Saint Martin à Saint Pierre, au dessus des charges dont il peut estre tenu pour 400 livres,

Plus de 12 boisselées de terre appelées le Château scituées dite paroisse de Saint Martin de Lamps qui jouxte le chemin de Levroux pour 108 livres

Plus de 2 boisselées de terre ou mas appelés la Chauvignonnerie, susdite paroisse qui jouxte du levant la terre de la confrérie de Saint Martin, du midy la terre de Griveau, du couchant la terre de Choizeau appelée la Barre pour 16 livres

Plus de 12 boisselées de terre appelées la Barre scituées paroisse de Saint Martin pour 96 livres

Plus de 12 boisselées de terre appelées les quatres Cormiers, scitués dite paroisse de Saint Martin pour 120 livres,

Plus de 12 boisselées de terre scituées proche Malvoisine qui jouxte du levant la terre de la Dourerie, du midy les buissons et patureaux de Malvoisine et du couchant les terres de Malvoisine pour 144 livres,

Plus de 4 boisselées de terre scituées audit lieu de Malvoisine qui jouxte du levant les terres de la Dourerie, du midy l epré de Griveau, du couchant et septentrion les terres de Malvoisine pour 40 livres,

Plus d'une boisselée de terre scituée aux Grands Champs, qui jouxte du levant les terres de M. Dupont, d'autres les terres de Griveau pour 12 livres,

Plus de 6 boisselées de terre appelées la Croizic qui jouxte du levant les terres de Louis du Luts, du midy la terre de la confrérie de Saint Martin, du couchant les terres de Bertier et du septen

terre de la Compagnie de saint martin, d'un côté la terre de greison
du couchant le terre de boignon appelée land'vare pour six
livres

Puis de douze Boiffellies de terre appelée land'vare pour
parcels de saint martin de l'un pour quatre vingt six
livres

Puis de douze Boiffellies de terre appelée land'vare pour
parcels de saint martin pour cent vingt livres

Puis de douze Boiffellies de terre factice d'un côté mal voisine
qui jointe du levant la terre de la Douce d'un côté les Boiffons
de l'autre de mal voisine le du couchant la terre de mal voisine pour
la somme de cent quarante quatre livres

Puis de quatre Boiffellies de terre factice d'un côté de mal voisine
qui jointe du levant la terre de la Douce d'un côté le
greison du couchant la terre de mal voisine pour
quarante livres

Puis de deux Boiffellies de terre factice sur grand champ qui
jointe du levant la terre de M. Dupont d'un côté la terre de greison
pour deux livres

Puis de six Boiffellies de terre appelée le croisé qui jointe du levant
la terre de saint martin d'un côté la terre de la Compagnie de saint
Martin du couchant la terre de saint martin du levant la terre de
malvieux d'un côté pour la somme de soixante livres

Puis de six autres sachas aprindre chez l'ordonneur de saint martin
pour quarante cinq livres

Puis de six autres sachas aprindre chez l'ordonneur de saint martin
pour cinquante cinq livres

Puis de deux plumes de cygne de taille de plain pour quarante
livres

Puis de deux autres de drap de tulle pointe pour quarante
livres

Puis de deux coffres de bois de poivre fermant à clef



trion le chemin de Moulin a Buzançois pour 60 livres,

Plus une vache a prendre chez Landon, prest le Moulin de Saint Martin pour 45 livres,

Plus d'une autre vache a prendre chez Jadeau dans ledit bourg de Saint Martin pour 55 livres,

Plus d'une plumtie de cousin de toile de plain pour 2 livres

Plus de la moityé d'un drap de toile pinte pour 2 livres

Plus d'un coffre de bois de poirier fermant a clef pour 12 livres,

Plus de 35 livres de plain non fillé pour 19 livres,

Plus d'un lit garny de son chalit, tringles de fert, rideaux rouge, garni de frange, la paillasse en plunitie et deux travers remplis de plume d'oye, une couverture et une courte pointe, le tout pour 106 livres,

Plus d'une mez a faire pain de bois chesne pour 4 livres,

Plus d'un petit dressoir composé de 4 planches pour 1 livre

Plus 6 paillonnes a mettre pain au four pour 1 livre

Plus 10 serviettes de plain pour 22 livres 10 sols

Plus d'un gobelet d'argent pezant 2 onces en gros pour 12 livres 15 sols

Plus 2 livres de fil blanc pour 3 livres

Plus enfin d'un mortier de fonte avec son pillon de fert et 6 pochons a mettre bleds, le tout pour 7 livres 7 sols

= 1288 livres 12 sols

pour deux livres
Plus de quatre Cuy livre de plain Non fillet pour Sept livres



Plus deux liets garny de son chablot
port, de deux
paille de l'planty
deux, en Consistance
Cout six livres

Plus deux liets faire pain de deux livres pour quatre livres

Plus deux liets de deux livres de deux livres de deux livres pour vingt

Plus de deux liets de deux livres de deux livres de deux livres pour vingt

Plus de deux liets de deux livres de deux livres de deux livres pour vingt

Plus de deux liets de deux livres de deux livres de deux livres pour vingt

Plus de deux liets de deux livres de deux livres de deux livres pour vingt

Plus de deux liets de deux livres de deux livres de deux livres pour vingt

Total Du Present Cinquiesme lot de
Houze montee sur le terrain de Calude
en l'abandon, a la somme de deux cent
quatre vingt huit livres dix sept sols

Sixieme lot que la dette Establie assignee a Charles D'Arnaud
son fils Demurant au Village de Valant sera le Demourant
Composé d'une location en Bourgeoisie Située au Village de la Roche
paroisse de saint martin de Lamps Consistant en une chambre de
demure, grange, vergée, un petit jardin de saint lepoite, deux
Chensiers Situés sur le territoire de la Roche, de la Roche de
trois Chensiers de saint lepoite, deux Chensiers situés sur le



- 6ème lot que la ditte testatrice assigne à Charles Darnault son fils, demeurant en la ville de Vatan, sera et demeurera composé d'une locature ou borderie scitué au village de la Roche, paroisse de Saint Martin de Lamps, consistante en une chambre de demeure, grange, bergerie et un petit jardin devant la porte, d'environ un quartier de vigne scitué dans les vieilles vignes de Saint Martin, et d'une boisselée de terre qui jouxte du levant le chemin de Levroux a Busançois, du midy les terres de François Baudon, du couchant le village de la Roche, plus deux autres boisselées de terre scituée dans la Bardienne, qui jouxte du levant les terres de Griveau, du midy les terres de Monsieur Blanchard, du couchant les terres de Claude Guignard, du septentrion les terres de la seigneurie de Saint Martin, le tout pour 600 livres,

Plus de 24 boisselées de terres appelées les Bardiennes, qui jouxtent du levant les terres de Berthier, du midy les terres de Pereau, du couchant les terres de Bozerie et du septentrion les terres de Perceau pour 192 livres,

Plus de 20 boisselées de terre appellées les Rabières qui jouxtent du levant la terre de Louis Guilgault, du midy la terre de la seigneurie de Saint Martin, du couchant le chemin qui va de Saint Martin a Busançois pour 200 livres,

Plus de 31 brebis et 15 agneaux qui sont dans laditte locature pour 209 livres 6 sols

Plus d'une couchette garnie de son chalit, une couette et un travers remplie de plume d'oye et une couverture de serge blanche pour 30 livres

Plus une mez a faire pain ayant un tiroir par le bas pour 10 livres

Plus deux broches a rotir pour 1 livre 14 sols

Plus 3 draps de toile de plain pour 21 livres

Plus de 6 serviettes de toile de plain pour 7 livres 10 sols

Plus de 17 serviettes de toilles de ferran pour 14 livres 2 sols

Plus enfin d'une grande table pour 3 livres

= 1288 livres 12 sols

Ligne faite par les Villes Vignes de saint martin, le duc de la
 detour qui joint de l'ouest le chemin de l'ouest au
 d'aujourd'hui d'aujourd'hui, le terrain de l'ancien grand du comte
 le village de la rache plus deux autres de l'ouest de l'ouest
 dans les parois qui joint de l'ouest le terrain de l'ouest
 d'aujourd'hui le terrain de l'ancien grand du comte
 Claude qui joint de l'ouest le terrain de l'ancien grand du comte
 d'aujourd'hui le terrain de l'ancien grand du comte
 pour la somme de six cent livres

Plan de vingt quatre de l'ouest d'aujourd'hui le terrain de l'ancien grand du comte
 qui joint de l'ouest le terrain de l'ancien grand du comte
 terrain de l'ancien grand du comte le terrain de l'ancien grand du comte
 sept cent le terrain de l'ancien grand du comte
 vingt deux livres

Plan de vingt de l'ouest d'aujourd'hui le terrain de l'ancien grand du comte
 qui joint de l'ouest le terrain de l'ancien grand du comte
 terrain de l'ancien grand du comte le terrain de l'ancien grand du comte
 quinze de l'ouest d'aujourd'hui le terrain de l'ancien grand du comte
 vingt livres

Plan de deux de l'ouest d'aujourd'hui le terrain de l'ancien grand du comte
 la dite lecture pour la somme de deux cent neuf livres six
 souches

Plan d'une cahette garnie de son chatot sur Coctes le terrain de l'ancien grand du comte
 terrain de l'ancien grand du comte le terrain de l'ancien grand du comte
 Manchet pour la somme de

Plan de deux de l'ouest d'aujourd'hui le terrain de l'ancien grand du comte
 terrain de l'ancien grand du comte le terrain de l'ancien grand du comte
 terrain de l'ancien grand du comte

Plan de deux de l'ouest d'aujourd'hui le terrain de l'ancien grand du comte
 terrain de l'ancien grand du comte le terrain de l'ancien grand du comte
 terrain de l'ancien grand du comte

Plan de deux de l'ouest d'aujourd'hui le terrain de l'ancien grand du comte
 terrain de l'ancien grand du comte le terrain de l'ancien grand du comte
 terrain de l'ancien grand du comte

Plan de deux de l'ouest d'aujourd'hui le terrain de l'ancien grand du comte
 terrain de l'ancien grand du comte le terrain de l'ancien grand du comte
 terrain de l'ancien grand du comte

- 7ème lot que la ditte testatrice assigne aux enfans mineurs Marc Griveau et ladite Marie Darnault, sera et demeurera ainsi composé

De 42 boisselées de terre en un seul morceau, dans laquelle il y a 6 anciens arbres et environ un quartier de bois taillis, d'un bout, appelé le champ du noyer en la paroisse de Moulins, qui jouxtent du levant les appartements de la seigneurie de Moulins, du midy et du couchant les bois de Bellépine, enthourée de hayes vives, le tout au dessus des charges dont il est peut être tenu pour la somme de 252 livres,

Plus d'environ 5 quartiers de vigne appelée la plante, scitué paroisse de Saint Martin de Lamps, qui jouxtent du levant les ouches de la veuve Louis Coutan, du midy les vignes de Michel Guilgault, une haye entre deux, du couchant une pièce de terre appelée la Chinte, et du septentrion un chemin pour la somme de 250 livres,

Plus de 36 boisselées de terre appelée la Chinte, scituées paroisse de Saint Martin, qui jouxte du levant la terre de l'Oratoire de Bourges, du midy un communau de la seigneurie de Saint Martin et du septentrion la terre de la ditte seigneurie pour 350 livres,

Plus de 8 boisselées de terres scituées proche le bourg de Saint Martin qui jouxtent du levant la terre de l'Oratoire de Bourges, du midy le pré de la seigneurie de Saint Martin, du couchant la terre de Nicollas Mareau, et du septentrion le chemin qui va de Saint Martin à Moulins pour 96 livres,

Plus de 2 boisselées de terre scituées paroisse de Saint Martin qui jouxte du levant la terre de la seigneurie de Saint Martin, du midy la terre de Berthier, du couchant la terre de Louis Dulac et du septentrion le chemin de Moulin à Buzançois pour 20 livres,

Plus de 30 brebis et 13 agneaux a prendre chez et dans la maison de la testatrice pour 215 livres 15 sols

Plus d'un moulin a passer farine pour 30 livres

Plus d'une armoire a 4 battants pour 24 livres

Plus de dix sept boisselles de terre de force pour quatre livres de foin
 Plus la fin d'une grande table pour trois livres
 Total du présent sixième lot
 trouve mention par l'ancien de Calcut
 ou autrement ala somme de douze cent
 quatre vingt huit livres douze sols
 1228 - 12

Septième lot que la Delle Catharic assigne dans les fous meuniers
 encre griseau la Delle marie d'armoult pour la Dommence au fol
 Compose de quarante deux boisselles de terre, la ou seul meunier,
 dans les quelles il y a six ansime arbre de terre en quatre parties de terre,
 taillé de tout appelle le Champ du Noyer le la paroisse
 de montine, qui joustent du levant son appartement
 de la Seigneurie de montine, d'un costé le Couchant le
 Bois de Bellepine, l'autre costé de la hays vive, le tout aujour
 du charge dont il peut être tenu pour la somme de douze
 cent cinquante deux livres
 252

Plus d'herison cinq quartiers de vigne appellee la plante
 festuee paroisse de saint martin de la hays qui joustent du
 levant le ouest de la vigne Louis Couteur, d'un costé le signe
 de Michel qui joustent de la hays l'autre costé de la Couchant
 une piece de terre appellee la Chinte le dit Septiesme au
 chemin pour la somme de douze cent cinquante livres
 250

Plus de quatre six boisselles de terre appellee la Chinte
 festuee paroisse de saint martin qui joustent du levant
 l'autre de la vigne de Bourge, d'un costé de la Couchant
 de la Seigneurie de saint martin le dit Septiesme au
 de la Delle Seigneurie pour trois cent cinquante livres
 350

Plus de huit boisselles de terre festuee proche l'abbaye
 de saint martin qui joustent du levant la hays de
 l'autre costé de Bourge, d'un costé de la Seigneurie
 de



Plus de 6 livres de bresche de mouche a mielle pour 4 livres
Plus un coupré a aché viande pour 1 livre 5 sols
Plus de 3 draps de toile de plain pour 21 livres
Plus 6 serviettes de toile de plain pour 7 livres 10 sols
Plus d'une cuve charoir pour 10 livres
Plus d'une mez a faire pain pour 5 livres
Plus enfin de 4 bannes et un entonnoir pour 2 livres 2 sols

= 1288 livres 12 sols

- 8ème lot que la ditte testatrice assigne a François Ferragu et Rodenne Darnault sa femme, demeurant en la ditte ville de Vatan, sera et demeurera composé ?

D'environ 4 arpents de bois taillys scituées en la paroisse de Moulins, qui jouxtent d'une part les bois taillys du sieur Bonneau a cause de son épouse, et d'autre par, en bas le lieu apellé les Levoux, au dessus des charges dont ils peuvent être tenus pour 160 livres,

Plus d'environ un arpent de bois taillys scitué audit lieu des Levoux paroisse de Moulins pour 40 livres,

Plus d'un quartier tiers de vergé scitué au dessous de la chaussée de l'étang du pain, paroisse de Moulins, jouxtant de toutes parts les appartenances dudit lieu du pin pour 100 livres,

Plus d'un demy arpent de pré scitué proche le moulin du pont, paroisse de Moulin, partageable avec Jean Mardon, qui jouxte du levant et midy les prés du chapitre de Levroux, d'autre les terres de monsieur Blanchard pour 200 livres,

Plus de 6 boisselées de terre situé dans les p ?, paroisse de Moulins, qui jouxtent du levant la terre de François Serreau, du midy le jardin de la cure de Moulins et d'autres les terres du sieur Hardy, dépendant des granges,

Plus de 3 boisselées de terre scituées a Louette, qui jouxte du levant et de toutes autres parts les terres de messire de Grunan,

de Saint martin, du couchant La terre de Nicollon au couchant
 le due septentrion le chemin qui va de St martin au couchant pour
 la somme de quatre vingt seize livres 96^l
 Plus de deux boiffelles de terre faites par le seigneur de Saint martin
 qui sont de devant la terre de la seigneurie de Saint martin
 de devant la terre de St martin, du couchant la terre de Louis
 de la de septentrion le chemin de moulin a St martin, pour
 la somme de vingt livres 20^l
 Plus de trente boiffelles de terre agueuses appartenant au seigneur de la terre
 de la de septentrion pour la somme de deux cent quinze livres
 cinquante sols 215^l 15^s
 Plus deux moulin a papier pour la somme de trente livres 30^l
 Plus deux armoises agueuses de devant pour vingt quatre livres 24^l
 Plus de six livres de boucherie de mouche au mille pour quatre
 livres 4^l
 Plus un coupe de cuir de viande pour vingt cinq sols 1^l 5^s
 Plus de trois sacs de toile de plain pour vingt deux livres 22^l
 Plus de six sacs de toile de plain pour sept livres
 dix sols 7^l 10^s
 Plus deux sacs de drap pour dix livres 10^l
 Plus deux sacs de laine pour cinq livres 5^l
 Plus la fin de quatre sacs de l'ou au moulin pour
 quatre vingt sols 4^l 2^s

Total du present septieme lot la
 somme monter fait par le calcul
 en obligeant la somme de deux cent
 quatre vingt huit livres dix sols 1288^l 12^s

huitieme lot qui la dette testatrice assignee a l'effort de l'effort
 la somme de deux cent cinquante livres de devant la dite ville
 de salent par le demeurant composé d'avis ou quatre

entouré de hayes vives et un quartier de pré scitué proche le lieu de la Poitouzerie, rivière de la Forge, les 3 derniers articles cy dessus pour 54 livres,

Plus d'une rente de 9 livres due chacun an par Jean Patault, drapier a Levroux, hypothéqué suivant le contrat de ...sur tous ses biens au principal de la somme de 180 livres,

Plus de 12 boisselées de terres scituées dans le mas du creux, paroisse de Saint Martin, qui jouxtent du levant les terres de Berthier, du midy la terre de la seigneurie, du couchant celle du Berthier et du septentrion les terres des Huitains pour 120 livres,

Plus de 12 bosselées de terres scises a la Croix des Chatres dite paroisse de Saint Martin, qui jouxte du levant le chemin qui va de Saint Martin au Boisd'ault, du midy la terre du Petit Perreau, du couchant la terre de Berthier pour 60 livres,

Plus de 6 boisselées de terre scituées dans le mas de la Mardelle dite paroisse de Saint Martin, qui jouxte du levant la terre de Griveau, du midy la terre de la seigneurie de Saint Martin, du couchant celle de Malvoisine et du septentrion le chemin de Saint Martin a Buzançois pour 72 livres

Plus de 2 vaches mères avec chacune leur suites a prendre chez Boisbourdin de Cour pour 130 livres

Plus d'une armoire de bois de noyer a deux battants fermant à clef pour 55 livres

Plus de 100 boisseaux avoine a prendre chez et dans le grenier de la testatrice pour 37 livres 10 sols

Plus 80 toizes de bois planché pour 24 livres

Plus d'un chausse pied de fert pour 10 sols

Plus de 19 cuillères d'étain, une sallièrre et deux gallets aussi d'étain, le tout pour 2 livres,

Plus d'un chaudron d'étain pour 2 livres

Plus d'un autre chaudron d'étain pour 3 livres

Plus de 6 draps de toile de feran pour 24 livres,

Plus de 5 napes de toile de plain pour 12 livres 5 sols

Plus d'une chaudière de fonte pour 2 livres 2 sols

Plus enfin de 3 boisseaux de poids blancs pour 3 livres

= 1288 livres 12 sols

aspects de trois tailles futuro la Chapelle de... qui
joignent d'une part le Bois de... l'autre par le bas le...
chaque d'aut... pour la somme de...
soixante livres y

160

Plus l'un ou l'autre de trois tailles futuro...
pour la somme de quarante livres y

40

Plus deux quartiers de terre de...
de... pour la somme de cent livres y

100

Plus deux demy arpent de terre...
pour deux cent livres y

200

Plus de six bo... de terre...
pour la somme de cinquante livres y

50

Plus de deux bo... de terre...
pour la somme de cent quatre vingt livres y

180

Plus de deux bo... de terre...
pour cent vingt livres y

120

Plus de deux bo... de terre...
pour la somme de cinquante livres y

60

Plus de six bo... de terre...
pour la somme de cinquante livres y

Plus de six bo... de terre...
pour la somme de cinquante livres y



- 9ème lot que la ditte testatrice assigne a Gilles Guilpain et Anne Darnault sa femme, demeurant à Trégonce, paroisse de Levroux, sera et demeurera composé :

D'un arpent de pré scitué dans la rivière de Chasseigne, paroisse de Moulins, qui jouxte d'un long laditte rivière, d'autre long le pré de la seigneurie de Moulins et des deux bouts le pré du sieur Dupin, au dessus des charges dont il peut estre tenu pour 400 livres

Plus d'environ 4 boisselées de terre, dans laquelle il y a des arbres fruitiers scituées a la Faisanderie, entourés de fossés et hayes vives, en la paroisse de Moulins, qui jouxtent de toutes parts les appartenances du sieur Hardy et du nommé Caumont pour 80 livres

Plus d'un quartier de pré scitué au pré Rousseau, paroisse de Moulin, qui jouxtent du levant les terres du sieur Gautier des minières, du midy le pré du sieur Leblanc et du couchant aux terres de la veuve Baudon, un fossé entre deux, pour 100 livres,

Plus de la rente de 6 livres 10 sols due annuellement par sieur Pierre Guérineau de Levroux sur une maison situé a Perceau, paroisse de Moulins suivant l'acte reçu ... notaire le Au principal de 130 livres,

Plus de 20 bosselées de terre appelées la Chauvignonnerie scitué dite paroisse de Saint Martin de Lamps pour 200 livres

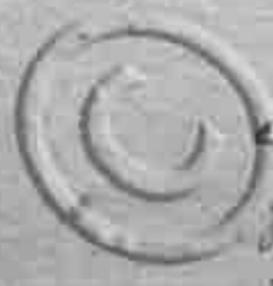
Plus de 10 boisselées de terre appelée le Partin scitué dite paroisse de Saint Martin pour 80 livres,

Plus de 20 brebis et 9 agneaux a prendre chez la dite testatrice en la maison detemptée par la veuve Godeau dans ledit bourg de Saint Martin de Lamps pour 118 livres

Plus d'un lit sur lequel couche laditte testatrice ordinairement, garny de son chalit, tringle de fert, paillasse ?, un travers remply de plume d'oye, une couverture et riddaux de clair, le tout pour 100 livres

Given, d'unz le tout de la chausse de Saint Martin de Combaux
 elle de ma voisine le tout septentrion le chemin de Saint Martin
 a Bourgeois pour deux cents deux livres .. 22
 Plus de Deux Vaches Neve avec Charbons pour feuilles
 prendre Char Bois sous die de Coze pour cent livres
 livres .. 13
 Plus une armoire de bois de Noyez avec un Potent pour un autre de
 Claf pour cinquante cinq livres .. 33 00
 Plus de cent douze ans avec prendre Char pour le grand
 de la chausse pour toute sept livres de papier .. 37 10
 Plus quatre vingt toise de bois planche pour cinquante quatre livres
 .. 26
 Plus une Charbonnier pied de fer pour deux livres .. 10
 Plus de Neuf Cuillers d'Etain que fallent le deux
 gollats avec d'Etain blanc pour quarante livres .. 2
 Plus un Charbonnier d'Etain pour quarante livres .. 2
 Plus un Charbonnier d'Etain pour trois livres .. 3
 Plus de la Draps de fil de fer pour vingt quatre livres
 .. 24
 Plus de la Draps de toile de plain pour sept livres
 .. 7 10
 Plus de la Draps de toile de plain pour deux livres cinq
 .. 12 00
 Plus une Charbonnier d'Etain pour quarante deux livres
 .. 2 20
 Plus un panier de bois de fer pour deux livres
 .. 3

Total Du Present huitieme lot Se
 Housse montee sur le chemin de Calcut,
 ou d'empire la somme de deux
 cent quatre vingt huit livres deux sols .. 1288 12



Neufieme lot que la Dille Testatrice a signé a Gillard
 quilpin le nom de son fils la femme de son fils de Luron
 La Dille Testatrice Compagnon d'un aspect de son fils dans

**Plus d'une cuve chaudière garni d e3 cercles de fert, tenante environ 12 poinçons de vendanges pour 30 livres,
Plus de 3 chandelliers de potin pour 3 livres 10 sols
Plus d'un salinier de bois chesne fermant a clef pour 1 livre 10 sols
Plus de 4 draps de toile de plain pour 28 livres
Plus de 22 livres d'étain, tant en plats, ? que écuelles pour 16 livres 10 sols
Plus enfin de 4 chaises ? de pailles pour 1 livre 2 sols,
= 1288 livres 12 sols**

- 10ème lot que ladite testatrice assigne aussi aux enfants mineurs François Robin et laditte Jeanne Darnault, sera et demeurera composé :

D'une pièce de vigne de la contenu de 6 quartiers a Charosson, scitué au village de Cour ditte paroisse de Moulin entouré icelle vigne de haye vive joignant dans le milieu l'héritage de Jean Mardon, au dessus des charges dont elle pouvoit estre chargé pour 300 livres,

Plus d'une rente de 25 livres annuellement due par ledit Jean Mardon sur la maison en laquelle il demeure, scituée audit bourg et paroisse de Moulin, suivant le contrat reçu, nous dit notaire, le 30 juin 1752, duement en forme au principal de la somme de 500 livres,

Plus de 18 boisselées de terre appelée La Glinière, scitué ditte paroisse de Saint Martin de Lamps, qui jouxte du levant la terre de la seigneurie de Saint Martin et du midy et du couchant le grand chemin de Saint Martin au Boisd'hault pour 183 livres,

Plus d'une vache mère et deux suittes et une autre vache et un veau de lait a prendre dans la maison de la ditte dame testatrice pour 172 livres

**Plus d'une garniture de lit blanc de toile ouvrée pour 20 livres
Plus de 600 pièces de bois ? pour 36 livres,
Plus deux tonneils a faire lessive pour 4 livres,**

La Riviere de Chassigne paroisse de Montluis qui jointe du long
d'elle d'un costé, d'autre long lepre de la Riviere de Montluis, et de
deux costés lepre de Montluis, au dessus de la charge de
Leut de Montluis pour la somme de quatre cent livres
400

Plus de six ou quatre Moiffellies de terres, dans lesquelles il y a
des arbres fruitiers, a la foison de la Riviere de Montluis, et de
d'un costé de la Riviere de Montluis qui jointe de tous costés la
appartenance de Monsieur Hardy le du Nomme de Montluis pour quatre
vingt livres 80

Plus de un quart de piec de terre d'un costé de la Riviere de Montluis
qui jointe de tous costés les terres de Monsieur de Montluis, d'un costé de
de la Riviere de Montluis le de couchant au dessus de la Riviere de Montluis
de la Riviere de Montluis pour cent livres 100

Plus de la Riviere de Montluis de la Riviere de Montluis qui jointe de tous costés
parois de Montluis de la Riviere de Montluis pour cent livres
montluis faisant cent livres 100
130

Plus de vingt Moiffellies de terres appellees le Chassignon
fruitiers, de la parois de Saint Martin de la Riviere de Montluis pour la
somme de deux cent livres 200

Plus de dix Moiffellies de terres appellees le Sauter fruitiers
d'une parois de Saint Martin de la Riviere de Montluis pour quatre vingt
80

Plus de vingt Moiffellies de terres appellees le Sauter fruitiers
d'une parois de Saint Martin de la Riviere de Montluis pour la somme
de cent dix huit livres 118

Plus de un quart de piec de terre d'un costé de la Riviere de Montluis
qui jointe de tous costés les terres de Monsieur de Montluis, d'un costé de
de la Riviere de Montluis le de couchant au dessus de la Riviere de Montluis
de la Riviere de Montluis pour cent livres 100

Plus de un quart de piec de terre d'un costé de la Riviere de Montluis
qui jointe de tous costés les terres de Monsieur de Montluis, d'un costé de
de la Riviere de Montluis le de couchant au dessus de la Riviere de Montluis
de la Riviere de Montluis pour cent livres 100



Plus de 24 futs de poinçons et 4 futs de quart, le tout pour 28 livres,

Plus de 6 draps de toile de feran pour 24 livres

Plus de 6 serviettes de toile de plain pour 7 livres 10 sols

Plus aussi de 8 napes de toilles de feran pour 10 livres

Plus de 3 brayes a broyer chanvre pour 2 livres 12 sols

Plus d'un réchaut de table de cuivre pour 12 sols

Plus enfin d'un poele et un poelon de fert pour 18 sols

= 1288 livres 12 sols

- 11ème et dernier lot que la ditte dame testatrice assigne pareillement à François Darnault, son fils, demeurant en la ville de la Châtre en Berry, sera et demeurera ainsi composé :

D'environ un arpent de bois futaie appelé le Buisson brun, scitué en la ditte paroisse de Moulin en berry qui jouxte du levant la chaume du pin et d'un autre côté les héritages appartenant au sieur Hardy, au dessus des charges dont il peut estre tenu pour la somme de 200 livres,

Plus d'un quartier de pré scitué au dessus du moulin de Chasseigne apellé le pré Bouchard, partageable avec Jean Mardon, de Moulin, qui jouxte d'un long la dite rivière de Chasseigne, et des deux costés le pré du sieur Joseph Turquie, notaire à Châteauroux, du chef de la dame son épouze, un fossé dans le milieu dudit pré pour 125 livres,

Plus de 10 boisselées de terre scitués proche le moulin du pré, paroisse dudit Moulin, joignant des 3 parts, les appartenances du sieur du Pin, et de l'autre part, un patureau commun pour la somme de 60 livres au dessus des charges dont il peut estre tenu si aucun il y a,

Plus de 12 boisselées de terres scituées au mas des Contenaines, dite paroisse de Moulins, qui jouxtent du levant la terre dudit Jean Mardon, du midy le chemin de la ditte ville de Levroux à Moulin et des autres parts la terre du sieur Gaultier, le tout pour 60 livres,

Plus de 6 boisselées de terre scitués a la Croix de la fosse en la

Plus De trois Chandelles de poivre pour
 femme de trois Livres de poivre 3¹⁰⁰
 Plus De un foin de trois chens fermant a
 Clef pour trois foin 1¹⁰⁰
 Plus De quatre Draps de toile de plain pour
 huit livres 28¹⁰⁰



Plus De vingt deux livres d'Estain tant en plat, effictes
 que en l'air pour seize livres de poivre 10¹⁰⁰
 Plus la fin de quatre Charges de poudre de paille pour vingt
 deux livres 1²

Colat Du Sirent Non frime
 Col de souve mont en sa foin
 de Calat, on le miffon en la sonne
 de douze cent quatre vingt huit livres
 douze sols 1288¹⁰⁰ 13¹⁰⁰

Dixieme est que la Delle contatice assigne aussi au
 l'usage mineure par son Robin le Laditte Jeanne d'armant
 par la Demourra au par Compote. D'une piece de terre de la
 Contume de six quartiers a Charafon faiture au Village
 de Cou de la paroise de Demouline entouré de terre rouge
 de huz de terre joignant l'anc le millier l'heritage de Jean
 Mare Dou, au par de Charge dont elle pour est l'anc Charge
 pour la somme de trois cent livres 300¹⁰⁰

Plus De une de terre de vingt cinq livres annuellement
 de par ledit Jean Mare Dou par l'anc ou l'anc de la quelle est
 Demouline l'anc de Henry le paroise de Demouline
 par l'anc le contat de la somme de six cent livres le 30 Juin 1752
 de la somme de six cent livres de la somme de cinq cent
 livres 500¹⁰⁰

Plus De dix huit deiffellies de terre appellee
 la finiere faiture de la paroise de Saint martin



susditte paroisse de Moulins, qui jouxtent du levant le chemin tendant de la susdite ville de Levroux et des autres parts les terres et pré du nommé Chantin pour 36 livres,

Plus deux morceaux de vignes de la contenance de 3 quartiers scis au vignoble de Sigognolle, paroisse de Bretagne, qui jouxte d'un long le chemin qui va de Levroux à Guilly, d'autre part la vigne de ... pour 140 livres,

Plus de 3 boisselées de terres scituées a la rue Creuse dite paroisse de Saint Martin de Lamps, qui jouxte du levant le chemin dudit Saint Martin aux Berthiers, du midy la rue Creuse, du couchant la terre du Petit Perceau, pour 36 livres,

Plus de 3 autres boisselées de terre scitués dans le mas de la Couture, dite paroisse de Saint Martin, qui jouxtent du côté du soleil levant les terres du Grand Perceau, du midy celle du Petit Perceau, du couchant le chemin de Saint Martin allant aux Berthiers pour 36 livres,

Plus aussi de 3 autres boisselées de terres scitués audit mas de la Couture qui jouxtent du costé du levant le chemin allant dudit Saint Martin aux Berthiers, du midy la terre de Griveau, du couchant les terres de Berthier pour 30 livres,

Plus d'une autre pièce de terre de la contenance de 10 boisselées appelée le Tapeau, qui jouxte du levant et midy les terres de Boizerie, du couchant et septentrion celle de Perceau pour 100 livres,

Plus de 4 boisselées de terre scitués aux Mardelles, paroisse de Saint Martin, qui jouxte du levant la terre de Griveau, du midy la terre de la seigneurie, du couchant celle de la cure dudit lieu, du septentrion le chemin de Saint Martin a Buzançois pour 48 livres,

Plus de la rente de 4 livres dubs par les héritiers de la veuve Etienne Godeau annuellement, sur une maison et dépendance scituée en la ditte paroisse de Saint Martin suivant le contrat reçu par ... notaire, le ..., duement en forme, au principal de la somme de 80 livres,

De laingon qui jouste de Levant de la terre de la Seigneurie
de Saint martin le duc de Lorraine le grand d'Alsace
de Saint martin au 60is d'auto pour cent quatre vingt livres
livres 185

Plus Une Vache morte le duc de Lorraine le duc de Lorraine
de laitt aprou de l'au Lorraine de la dite d'au
tollatice pour cent deux ante douze livres 12

Plus Une garniture de lit blanc de la dite d'au
pour vingt livres 20

Plus Desin Cont Linn de 170is d'auto pour la somme
de quatre six livres 36

Plus Desin Cont Linn de 170is d'auto pour quatre livres 4

Plus De vingt quatre fets de Lorraine le quatre fets de
quatre le tout pour vingt huit livres 28

Plus De six Draps de Lorraine de serge pour la somme
de vingt quatre livres 24

Plus Desin Cont Linn de 170is d'auto pour sept livres
dix fets 7 10

Plus Desin Cont Linn de 170is d'auto pour la somme
de dix livres 10

Plus Desin Cont Linn de 170is d'auto pour cinquante
dix fets 50 12

Plus Desin Cont Linn de 170is d'auto pour douze
livres 12

Plus Desin Cont Linn de 170is d'auto pour dix huit
livres 18

Total de Present Dixieme lot
Lettre moule sans l'annee de
Calul, ou Beniffion a la somme
de Douze cent quatre vingt huit
livres douze fets 1288 12



Plus de 3 boisselées de terre appelée les Forges, susdite paroisse de Saint Martin, qui jouxtent du levant la terre de la cure dudit lieu, du midy le pré de l'abbaye du Landais, du couchant la terre de la seigneurie de Saint Martin et du septentrion la terre de la cure dudit lieu pour 36 livres,

Plus de 19 brebis et 8 agneaux a prendre chez le nommé Ferrands dans ledit bourg de Saint Martin pour 134 livres,

Plus d'un lit garny de son chalit, tringle de fert, rideaux et baguette grise pour 90 livres,

D'une petite commode de bois chesne a prendre chez la dite testatrice dans la chambre du milieu de la maison quelle occupe pour 12 livres,

Plus de 2 chenets de fer portant leurs réchaux, une barre de feu, une crémaillère, pelle, pincette, le tout de fert et un soufflet, le tout pour 14 livres,

Plus d'une table quarrée pour 1 livre 10 sols

Plus d'une équerre d'étain, une paire de romaine, et une paire de crochet, le tout de fert pour 4 livres 10 sols,

Plus de 6 draps de feran pour 24 livres,

Plus d'une timballe d'argent pezante deux onces trois et demy pour 14 livres 12 sols,

D'un petit coffre de bois de noyer fermant a clef pour 6 livres,

Plus enfin d'un lèche fritte de toile pour 1 livre

= 1288 livres 12 sols



Vuimus le Dernier Act que la Dlle Dame Lesclapart
 a signé Parillement a François D'Arnauld son père Demourant
 la ville de la Châtre le sixième jour le D'Arnauld
 par sa Compagnie D'Alsion en argent de Boiz fut fait
 apelle la D'Arnauld ou son futur le la Dlle par sa Dlle
 Montine le sixième qui jouale du lesant la somme de quatre
 le dix mille Cote des heritages appartenant au lieu
 hardy au D'Arnauld de Charge dont il peut être tenu pour
 la somme de deux Cent livres. 200^l

Plus un quartier de terre s'entant au D'Arnauld de
 Chastaigne apelle lepre Boucheard par layable avec Jean
 macdon demourant qui jouale du lesant la dite somme
 de six mille, le des deux cotes de par de son Joseph le qui
 est catholique du Chastaigne de la Dame son Epouse son père
 plus le millier de dit par pour la somme de Cent vingt
 cinq livres. 175^l

Plus de six Boisselles de terre s'entant Roche demourant
 Dupré par sa Dlle Montine jouant de trois part
 le appartenant au lieu de par, le de la dite part au
 Latrean Commun pour la somme de six mille livres
 au D'Arnauld de Charge dont il peut être tenu si aucune
 charge. 60^l

Plus de six Boisselles de terre s'entant au mar
 de la Contenance de la par sa Dlle demourant qui jouale du
 lesant la dite de six Jean marde, D'Arnauld la Dlle
 de la Dlle ville de la ville de Montine le des autres
 par la terre de la dite gaulle le tout pour la somme
 de six mille livres. 60^l

Plus de six Boisselles de terre s'entant a la Dlle
 de la dite de la dite par sa Dlle demourant



De tous lesquels biens compris en chacun desdits lots de partage du présent testament et assignés a chacun desdits enfants et petits enfants de la ditte testatrice.

Icelle testatrice veult et entend et ordonne que ses susdits enfants et petits enfants cy dessus dénommés, ou ceux qui les représenteront en sa succession future, entrant chacun a leur égard en possession et jouissance des biens a chacun d'eux attribués par chacun leurs dits lots portés au présent testament, ? et au moment du décès de la ditte testatrice, pour jouir, faire, user et disposer par chacun de ses dits enfants et petits enfants des biens compris en chacun leurs dits lots a eux défférés par le présent testament et lorsque le cas y échura, en toute et pleine propriété, fond, très fond, superficie, fruits, revenus et émoluments comme droit a chacun d'eux appartenant par l'effet du présent testament, sous les charges par chacun d'eux de payer les cens et rentes et autres charges qui pourront, par la suite, se trouver dubs sur chacun des biens compris en chacun leurs dits lots, même aussi de demeurer garants les uns des autres comme il est d'usage en fait de partage aux travers des arrêts et règlements.

Pourquoy, s'il arrivat qu'au moment du décès de la ditte testatrice que aucun des bestiaux et autres effets compris aux dits lots du présent partage, ne fussent pas en tout et même ?, nature et quantité, alors ce qui ? defandra, sera première toutes choses prélevé en faveur de ceux qui souffriraient de la diminution sur les autres objets qui pourront se trouver dépendre de la succession de la dite testatrice, , et pour aprest ses dettes, frais funéraires, et frais pour mettre le présent testament en règle, payé le surplus de tous ses autres biens, somme de deniers si aucune il y a, et se trouvant dépendre de la dite succession de la susdite testatrice, partagés par 11 portions égales entre ses dits enfants et petits enfants sous les conditions susdittes.

Plus veult, entend et ordonne la ditte testatrice que comme dans le partage de ses biens quelle vient de faire, elle ne l'a fait qu'avec justice et équité et pour obvier a tous litiges entre ses dits enfants et petits enfants aprest son décès, elle prohibe et deffend exprèssément par son dit présent testament,

qui joignent du levant le Chemin tant ont dala
sur dite ville de Lescours au mont le den autre part
les terres de l'homme Chantier, pour la somme
de trente six livres 10 s.

Plus deux morcean de vigne de la Contour de
quartierse sur au signoble de la paroisse de
Lescours qui jointe du long du chemin de Lescours
aquilly, d'autre part la vigne de
la somme de cent cinquante livres 10 s.

Plus de trois morcean de terre situés a la Rue Cour
ville paroisse de Saint martin de Lescours qui jointe du
levant le chemin du dit saint martin au port hien, devant
la Rue Cour, du couchant la terre de petit perrean, pour
la somme de trente six livres 10 s.

Plus de trois morcean de terre situés dans
le mar de la Contour dite paroisse de Saint martin, qui joignent
du côté du village de Lescours, les terres du grand perrean,
Lescours, celle de petit perrean du couchant les terres
de Saint martin allant aux Bosthiers, pour la somme
de trente six livres 10 s.

Plus un morcean de terre situés de terre
situés au dit mar de la Contour qui joignent du côté
du levant du chemin allant du dit Saint martin au
Bosthiers, d'un côté la terre de griseau, du couchant la
terre du dit Bosthiers, pour la somme de trente six livres 10 s.

Plus deux morcean de terre de la Contour de Lescours
situés appelle le Lapeau, qui jointe du levant la
terre de Lescours, du couchant la paroisse
celle de perrean, pour la somme de cent cinquante livres 10 s.
L'ensemble de ces terres fait de la somme de 1000



, a ses enfants, gendres et petits enfants, de contester son dit présent testament, sous quelque prétexte que ce soit et puisse estre, et déclare quelle réduit, par les présentes, a sa légitime telle que de droit, celuy ou ceux qui formeroient contestation sur son présent testament sans pouvoir prétendre autre chose en sa future succession, et ce sans que la présente clause puisse estre réputée comminatoire et par ce moyen estre nullement remise ny modérée mais considéré de rigueur ordonnance et disposition de dernière vollonté de la susdite testatrice, laquelle même, pour plus grande sureté de l'exécution pleine et entière de son présent testament, a, par ces présentes exhérité de sa dite succession ceux de ses dits héritiers qui contrediront son dit présent testament, et réduit a leur simples légitime comme elle l'a cy dessus ordonné.

Et pour exécuter le présent testament la dite testatrice a présentement nommé la personne de Jean Mardon, son neveu, marchand demeurant au bourg et paroisse de Moulins, en qui elle a confiance, quelle prie de voulloir prendre les peines et soings, en main duquel elle s'est déssaisie de tous ses biens suivant et au désir de la coutume si besoin est pour la validité du présent testament.

Et aprest sans divertir a autre acte, nous, notaire susdit, avons rapporté a la dite Anne Darnault, veuve Darnault, le contenu de la minutte de son présent testament l'ayant lu et relu clairement et intelligiblement, en présence des dits 3 tesmoins cy bas nommés, et luy avons demandé si elle l'a ainsy voullu et entendre, veult et entend, laquelle dite testatrice a fait réponse en présence des dits 3 tesmoins, avoir bien ouye et entendue les dites lectures, et l'avoir ainsy voulu et entendu, veult et entend, et lecture d'icely derechef présentement faite a la dite testatrice, en la présence desdits 3 tesmoins cy bas nommés,

affin que l'on ne puisse arguer ledit présent testament d'imperfection de dernières vollontés, nous, dit notaire susdit avons demandé a la dite testatrice si c'est tout ce qu'elle veult et entend disposer et tester, et requière, nous dit notaire, voulloir mettre son présent testament en forme publique et authentique comme estant sa dernière vollonté, ce que nous, ce que nous,

Plus de quatre oriffelles d'acier situées sous le mandelle principal
de fer et martelées qui font la tête de grison, de
mides la terre de la région, de l'autre est celle de la cure de saint
de l'opération de la terre de saint martin à Bruges pour
la somme de quarante huit livres 18

Plus de la suite de quatre livres d'acier pour les oriffelles de la
tête de la terre de grison annuellement par une machine de fer
située dans la paroisse de saint martin faisant le pont
de la terre de saint martin pour la somme de
principale de la somme de quatre vingt livres pour
la somme de 80

Plus de trois oriffelles de terre de fer situées sous le mandelle principal
de fer et martelées qui font la tête de grison, de
de la cure de saint martin, d'un côté de la région de la cure de
de l'autre est celle de la cure de saint martin de
de la terre de saint martin pour la somme de
de la terre de saint martin pour la somme de 36

Plus de dix oriffelles de fer situées sous le mandelle principal
de fer et martelées qui font la tête de grison, de
de la cure de saint martin, d'un côté de la région de la cure de
de l'autre est celle de la cure de saint martin de
de la terre de saint martin pour la somme de 136

Plus d'un oriffelle de fer situées sous le mandelle principal
de fer et martelées qui font la tête de grison, de
de la cure de saint martin, d'un côté de la région de la cure de
de l'autre est celle de la cure de saint martin de
de la terre de saint martin pour la somme de 90

Plus d'une oriffelle de fer situées sous le mandelle principal
de fer et martelées qui font la tête de grison, de
de la cure de saint martin, d'un côté de la région de la cure de
de l'autre est celle de la cure de saint martin de
de la terre de saint martin pour la somme de 12

Plus de deux oriffelles de fer situées sous le mandelle principal
de fer et martelées qui font la tête de grison, de
de la cure de saint martin, d'un côté de la région de la cure de
de l'autre est celle de la cure de saint martin de
de la terre de saint martin pour la somme de 14

Plus d'une oriffelle de fer situées sous le mandelle principal
de fer et martelées qui font la tête de grison, de
de la cure de saint martin, d'un côté de la région de la cure de
de l'autre est celle de la cure de saint martin de
de la terre de saint martin pour la somme de 10

Plus d'une oriffelle de fer situées sous le mandelle principal
de fer et martelées qui font la tête de grison, de
de la cure de saint martin, d'un côté de la région de la cure de
de l'autre est celle de la cure de saint martin de
de la terre de saint martin pour la somme de quatre livres



dit notaire susdit et soussigné luy avons octroyé et du tout fait et dressé le présent acte pour servir et valloir a qui il appartiendra en temps et lieu ce que de raison.

Car ainsy, promettant et obligeant et renonçant. Fait et passé au dit domaine de la Pierre, maison et domicile dudit François Chaudron, paroisse de Moulin en Berry, en la dite chambre cy devant désigné, lesdits jours, mois, an et heure que dessus, en présence de Pierre Couturier, vigneron demeurant à Perceau, susdite paroisse de Saint Martin de Lamps, et aussi en présence de Louis Guilgault, marchand épicier et de François Baudon, aussi marchand, demeurant ces deux derniers en la dite ville et paroisse dudit Levroux, tous les 3 tesmoins a ce requis, mandés et appelés par la dite testatrice et nous, dit notaire susdit, au désir de l'ordonnance, sauf ledit Couturier qui a déclaré ne le scavoir faire de ce enquis suivant l'ordonnance après lecture de rechef faite.

Signé : Anne Mardon, veuve Darnault.

Et le dit jour de lundy 30 jour de may 1774, heure de 10 heures avant midy, au mandement de la dite Anne Mardon, veuve de Pierre Darnault, vivant fermier de la seigneurie de Saint Martin de Lamps, demeurante bourg et paroisse dudit lieu, nous dit notaire royal en la ville et paroisse de Levroux, en ressort des baillages royaux de Blois et de Châteauroux, résident audit Levroux, susdit et soussigné, nous nous sommes transportés au domaine de la Pierre, domicile de François Chaudron, colon dudit lieu en la paroisse de Moulins en Berry, dans une chambre basse a cheminée désignée en son testament, y des autres parts écrits, en laquelle estant avec les tesmoins cy aprest nommés, avons trouvés ladite dame Anne Mardon, veuve Pierre Darnault, gisante sur une chaise près la cheminée, estant toutes fois en bonne santé de corps, sain d'esprit, mémoire, jugement et entendement ainsy qu'il est aparü à nous dit notaire susdit et soussigné, et aux tesmoins cy après nommés par elle, mandé et appelé a l'effet des présentes,

Laquelle nous a requis luy faire lecture de son susdit testament y des autres parts écrits, ce que nous, dit notaire, avons présentement fait, en présence des susdits tesmoins,

clairement et intelligiblement,

Laquelle lecture icelle dame veuve Pierre Darnault a dit avoir bien ouye et entendues et corrigeant son présent testament par forme de codicile, ayant présentement remarqué :

- en premier lieu que Rodenne Darnault sa fille, femme de François Ferragu, bourrelier, laquelle elle avoit assigné pour son dit testament une portion héréditaire en sa future succession ; estante venue a deceder en la ville de Vatan sans postérité, que le 8ème lot de partage contenu en son testament quelle luy avoit assigné devient a ce moyen caduc ;

- En second lieu, qu'il y a eu erreur commise de sa part dans la formation du 6ème lot de partage porté en son susdit testament, par elle assigné a Charles Darnault son fils, en ce quelle y a mal a propos fait porter et comprendre 24 boisselées de terre appelées la Baradière, plus spécialement énoncé dans le susdit lot pour la somme de 192 livres d'une part, et deux autres boisselées aussy en terre appelées les rabières, aussy juxtées dans le susdit lot dont il s'agit pour la somme de 200 livres d'autre, sans pour laditte dame Anne Mardon veuve Darnault avoit fait attention quil en avoit été cy devant disposé ; raison pourquoy desdits deux morceaux de terre cy dessus exprimés devant être extrait du susdit 6ème lot de partage compris en son dit testament.

La dite Anne Mardon se propose dans le cour du présent acte d'y supplée par équivalence affin de former l'égalité dudit lot dont il s'agit semblable aux autres lots que contient son dit testament afin d'établir l'égalité entre ses enfants et petits enfants ; et faire la paix et union entre eux ;

Pour laditte Anne Mardon adjoutant a son dit testament a présentement ordonné par forme de codicile, ce qui suit :

- scavoir est qu'en rectifiant et corrigeant son dit testament qui ne subsistera plus que pour 10 lots de partage de tous généralement ses biens, meubles et immeubles entre tous ses dits enfants et petits enfants, par l'effet de la caducité survenue du 8ème lot de partage porté en son testament, et le décès de la dite Rodenne Darnault, sa fille, décédée,

femme dudit François Ferragu, quelle a présentement réparty pour les raisons préliminaires cy dessus le plus équitablement quil luy a esté possible, au moyen de quoy elle donne par son présent codicile par augmentation.

Premièrement audit 1er lot par elle assigné aux enfants de defunt Pierre Darnault : une armoire de bois de noyer fermant, a deux battants pour 55 livres, plus la somme de 30 livres en aumail a prendre dans ceux tenus de cheptel par Boisbourdin du village de Cour, et enfin de 15 livres en argent = 100 livres

Plus au second lot aussy par elle assigné aux enfants Louis Goubeau et de Anne Darnault : la moitié de 12 boisselées de terre scituées dans le mas de ceux dite paroisse de Saint Martin de Lamps, qui jouxtent en leur total du levant la terre de Berthier, du midy celle de la seigneurie, du couchant celle de Berthier, du septentrion les terres des Huitaines, icelle moytié a prendre du costé de levant pour 60 livres, plus de 100 boisseaux d'avoine a prendre dans le grenier de la ditte veuve Darnault pour 37 livres 10 sols, et enfin la somme de 50 sols en argent (2 livres 10 sols) = 100 livres

Plus au 3ème lot par elle aussy assigné à Claude Guignard et Catherine Darnault sa femme : l'autre moytié de 12 boisselées de terre située dans le mas du ceux, paroisse de Saint Martin de Lamps, a prendre icelle du costé du couchant et jouxtent en leur total du levant celle du second lot, du midy celle de la seigneurie, du couchant la terre des Berthiers, du septentrion celle des Huitaines, icelle dite moytié pour la somme de 60 livres, plus la moitié de 12 boisselées de terre scituées à la Croix des Chatres dite paroisse de Saint Martin de Lamps, a prest le chemin qui va de Saint Martin au Boisdhault, du midy qui jouxte la terre du Petit Perceau, du couchant la terre du 4ème lot, icelle dite moytié pour 30 livres, et enfin la somme de 10 livres en argent monnoy au cours de ce jour = 100 livres

Plus au 4ème lot aussy par elle assigné à Jacques Darnault son fils : l'autre moytié de 12 boisselées de terres scituées a la Croix des Chatres dite paroisse de Saint Martin a les prendre du costé de celle de Berthier qui les jouxte du couchant,

, du levant celle du 3ème lot, du midy jouxte les terres du Petit Perceau, icelle dite moytié pour 30 livres, plus 6 draps de toile de feran pour 24 livres, plus 80 toises de planches pour 24 livres, plus enfin la somme de 22 livres en argent cour = 100 livres

Plus au 5ème lot par elle assigné présentement aux enfants mineurs Antoine Chauvignon et deffunte Apoline Darnault sera et demeurera ledit lot ainsi augmenté : d'un morceau de bois tailly de la conteneue d'environ un arpent scitué au lieu d'Acaveaux dite paroisse de Moulin pour 40 livres, plus de 6 boisselées de terre scituée dans les Paradis, ditte paroisse de Moulins qui jouxte du levant la terre des hoirs François Sereau, du midy le jardin de la cure de Moulins, d'autre la terre de la métairie des Granges, plus de 3 boisselées de terre scituées a la Connette, entouré de haye vive, qui jouxte du levant et des autres parts les terres de M. Deguenne, et d'un quartier de prés scitué proche le lieu de la Poitouzerie, rivière de la Forge, les 3 derniers articles pour la somme de 54 livres, et enfin la somme de 6 livres en argent monnoy ayant cour = 100 livres

Plus par rapport au 6ème lot de partage quelle a aussy assigné par son dit testament au dit Charles Darnault son fils, voullant par la dite Anne Mardon, présentement corrigé l'erreur qui s'est glissée, ainsy qu'elle a cy devant observé, elle luy donne par le présent article, pour luy tenir lieu, des dits deux morceaux de terres scitués aux Bardières, et aux Rabières, par elle exclue dudit lot de partage, afin de compléter par égalité ledit 6ème lot de partage dont il s'agit, un demy arpent d epré situé proche le Moulin du Pont dite paroisse de Moulin qui se partage avec Jean Mardon, qui jouxte du levant et midy le sprés du chapitre de Levroux, d'autre les terres de messire Blanchard pour 200 livres, plus une rente de 9 livres due annuellement par Jean Patault, drapier à Levroux, hypothéqué suivant le contrat du Sur tous ses biens au principal de la somme de 180 livres, plus 6 napes de toiles de plain pour 12 livres, plus pour former le supplément au dit 6ème lot et pour estre égallé a ses autres cohéritiers la somme de 100 livres en aumail a prendre dans les bestiaux tenus par Boisbourdin du village de Cour = 492 livres

Le dit jour de lundy le Doyen le Procureur & le Curé de la paroisse de la ville de Lessons
 ont fait l'acte de mariage de la demoiselle de la paroisse de la ville de Lessons
 avec le sieur de la paroisse de la ville de Lessons
 Le dit jour de lundy le Doyen le Procureur & le Curé de la paroisse de la ville de Lessons
 ont fait l'acte de mariage de la demoiselle de la paroisse de la ville de Lessons
 avec le sieur de la paroisse de la ville de Lessons

EN L'ANNEE MDCXCVI
 Le Doyen de la paroisse de la ville de Lessons
 Le Procureur de la paroisse de la ville de Lessons
 Le Curé de la paroisse de la ville de Lessons

Le dit jour de lundy le Doyen le Procureur & le Curé de la paroisse de la ville de Lessons
 ont fait l'acte de mariage de la demoiselle de la paroisse de la ville de Lessons
 avec le sieur de la paroisse de la ville de Lessons

1780 les resens de la paroisse de la ville de Lessons
 ont fait l'acte de mariage de la demoiselle de la paroisse de la ville de Lessons
 avec le sieur de la paroisse de la ville de Lessons

30: moy
 60: site

Plus du 7ème lot par elle aussy assigné aux enfants (MANQUE UNE PAGE)

... et valloir a qui il appartiendra en temps, lieu, ce que de raison.

Car ainsy et promettant et renonçant. Fait et passé audit lieu de Lapierre en laditte chambre, lesdits jours, mois, an et heure susditte, en présence de Louis Guilgault, marchand et du sieur François Baudon aussy marchand demeurant tous les deux en la ditte ville et paroisse de Levroux, et de celle de Louis Margottin, journalier demeurant a Lapierre, paroisse dudit Moulins, tous les 3 tesmoins a ce requist, mandés et apellés par la dite testatrice qui ont avec elle et nous, dit notaire, signés sauf ledit Margottin qui a déclaré ne le savoir faire de ce enquis suivant l'ordonnance après lecture de rechef faite.

Signé : Anne Mardon veuve Darnault



Jean Bailliez en son nom de D'lois et de Chateaugay
 resident au dit lieu de l'Oratoire sur dit la susdite
 nous nous sommes par un bon porteur au domaine de
 Laperre l'ancien de par le premier Chaudron selon
 du dit lieu de la paroisse de Montreuil le Darry France
 une chambre basse a cheminée de lignée en son testament
 y en a une autre par le dit, la laquelle est assise sur
 les murs y a par le dit nom d'assise trouvee par le dit
 Dame Anne Marie de l'ancienne pierre d'armes de l'ancien
 une chaise par le cheminée haute toute fois de Dame
 Sainte de l'ancien Dame d'ancien, j'ay par le dit
 entendement ainsi qu'il est par le dit son dit son dit
 le susdite, et au dit nom d'ancien pour
 elle mande et appelle par le dit son dit, laquelle
 son requiert par le dit lecture de son dit testament
 y en a une autre par le dit; ainsi son dit son dit
 Les ententes par le dit son dit son dit
 clairement intelligiblement; laquelle lecture par le dit
 Dame pierre d'armes a dit avoir Dieu ou je et l'ancien
 le par le dit son dit testament par forme de l'ancien
 ayant presentement remarque le premier lieu que redonne
 d'armes la fille femme de Francois Ferragu Bourcier,
 laquelle elle a par le dit son dit testament une
 portion d'ancien hereditaire de la future succession; l'ancien
 l'ancien de l'ancien de la ville de Votant sans posterite, que
 le premier par le dit testament l'ancien par le dit, quelle
 luy a par le dit desirant a ce moy en l'ancien:
 le second lieu par le dit l'ancien de l'ancien de l'ancien de l'ancien
 la formation de l'ancien par le dit son dit
 testament; par elle par le dit d'armes son dit
 l'ancien par le dit mal a propos par le dit l'ancien



Decey. mes g 23

Dans une terre de
 du Village de Caen
 la haie ha
 argent
 total du supplément de portage attribué
 auq: premier lot monte a la somme de
 Cent livres



Chaplet pour 1704 Bourdin
 30
 somme de quinze livres
 15
 100

Plus au second lot auq: pour elle assigné aux seigneurs Louis
 Goubeau et de sa femme d'armant de douze droispelliers
 de terre situés dans le marais du fief de paroise de saint
 martin de lampes; qui font tout le lieu total du second lot
 terre du Northieu, d'un côté celle de paroise d'aujourd'hui
 du Northieu, d'un côté la terre des huitaines; julleq
 moitié prendre du côté du levant pour la somme de six
 livres

Plus cent droispelliers d'armant prendre pour le premier
 de la dite terre d'armant pour la somme de trente sept livres
 dix sols
 la haie la somme de cinquante sols argent mangé
 ayant Louis

total du supplément de portage attribué
 auq: second lot, monte auq: la somme
 de cent livres

Plus au troisième lot une elle auq: assigné à l'abbé
 Guignard la terre d'armant la femme, d'un côté de
 douze droispelliers de terre situés dans le marais de paroise
 de saint martin de lampes prendre julle du côté d'aujourd'hui
 qui font tout le lieu total du second lot elle du second lot
 d'un côté celle de la seigneurie d'aujourd'hui du Northieu, du
 septentrion celle des huitaines; julleq: moitié pour la somme
 de six livres

Plus d'un côté de douze droispelliers de terre situés à la
 Croix du châtre de paroise de saint martin de lampes
 prendre par le chemin qui va de saint martin au Bois Vauber
 du côté julleq: la terre du petit paroise, d'aujourd'hui



Plusieurs autres Vaches de laque plusieurs d'entre eux ont
sulle en d'années qu'ils ont plusieurs de laque de laque de laque

Plusieurs autres Vaches de laque plusieurs d'entre eux ont
sulle en d'années qu'ils ont plusieurs de laque de laque de laque

Plusieurs autres Vaches de laque plusieurs d'entre eux ont
sulle en d'années qu'ils ont plusieurs de laque de laque de laque

Plusieurs autres Vaches de laque plusieurs d'entre eux ont
sulle en d'années qu'ils ont plusieurs de laque de laque de laque

Plusieurs autres Vaches de laque plusieurs d'entre eux ont
sulle en d'années qu'ils ont plusieurs de laque de laque de laque

Plusieurs autres Vaches de laque plusieurs d'entre eux ont
sulle en d'années qu'ils ont plusieurs de laque de laque de laque

Plusieurs autres Vaches de laque plusieurs d'entre eux ont
sulle en d'années qu'ils ont plusieurs de laque de laque de laque

Plusieurs autres Vaches de laque plusieurs d'entre eux ont
sulle en d'années qu'ils ont plusieurs de laque de laque de laque

Plusieurs autres Vaches de laque plusieurs d'entre eux ont
sulle en d'années qu'ils ont plusieurs de laque de laque de laque

Plusieurs autres Vaches de laque plusieurs d'entre eux ont
sulle en d'années qu'ils ont plusieurs de laque de laque de laque

Plusieurs autres Vaches de laque plusieurs d'entre eux ont
sulle en d'années qu'ils ont plusieurs de laque de laque de laque

Plusieurs autres Vaches de laque plusieurs d'entre eux ont
sulle en d'années qu'ils ont plusieurs de laque de laque de laque

Plusieurs autres Vaches de laque plusieurs d'entre eux ont
sulle en d'années qu'ils ont plusieurs de laque de laque de laque

Beyne



La terre du quatrième lot : Julle dite moitié pour la somme
de trente livres 30^l
à la fin la somme de dix livres l'argent monoyé de France
de ce jour 10^l

total du supplément de l'arroyé
attribué auxdits troisième lot monte
auprès la somme de cent livres 100^l

Plus au quatrième lot aussi pour elle assigné & jouissance surmonte
son fils l'autre moitié de son douze boissellier de terre sicut
à la Croix de Châteauneuf de Saint Martin & l'arroyé
du côté de la Côte du Nord qui se jointe au couchant; de
devant elle du troisième lot, Jussieu jointe la terre du
petit perrier; julle dite moitié pour la somme de trente
livres 30^l

Plus les draps de toute de forme pour la somme de vingt
quatre livres 24^l

Plus quatre vingt boises de paille pour la somme de
vingt quatre livres 24^l
à la fin la somme de vingt deux livres l'argent monoyé
ayant cours 22^l

total du supplément de l'arroyé
attribué auxdits quatrième lot, monte
auprès la somme de cent livres 100^l

Plus au cinquième lot, par elle assigné & jouissance
auprès le fons de la Cour de Châteauneuf de l'arroyé
apointé de la Cour de la Cour de la Cour de la Cour
auprès d'un morceau de bois taillé de la Cour de
plusieurs boissellier sicut au lieu de la Cour dite paroyé
de Montreuil pour la somme de quarante livres 40^l

Plus de la boissellier de terre sicut de
la paroyé dite paroyé de Montreuil qui se jointe de
devant la terre de la Cour de la Cour de la Cour
de la Cour de Montreuil; l'autre la terre de la Cour de
de la Cour; plus de trois boissellier de terre sicut

Plusieurs pannes de Bouche et de Hille de la pance
supérieure de la pance

14 "

Plusieurs pannes de la pance de la pance de la pance
de la pance de la pance

12 "

Plusieurs pannes de la pance de la pance de la pance
de la pance de la pance

10 "

Patrie

Plusieurs pannes de la pance de la pance de la pance
de la pance de la pance

10 "

Plusieurs pannes de la pance de la pance de la pance
de la pance de la pance

10 "

Plusieurs pannes de la pance de la pance de la pance
de la pance de la pance

10 "

Plusieurs pannes de la pance de la pance de la pance
de la pance de la pance

10 "

Plusieurs pannes de la pance de la pance de la pance
de la pance de la pance

10 "

Plusieurs pannes de la pance de la pance de la pance
de la pance de la pance

10 "

Plusieurs pannes de la pance de la pance de la pance
de la pance de la pance

10 "

Plusieurs pannes de la pance de la pance de la pance
de la pance de la pance

10 "

Plusieurs pannes de la pance de la pance de la pance
de la pance de la pance

10 "

Plusieurs pannes de la pance de la pance de la pance
de la pance de la pance

10 "

Plusieurs pannes de la pance de la pance de la pance
de la pance de la pance

10 "

Plusieurs pannes de la pance de la pance de la pance
de la pance de la pance

130 "

à la hantelle qui jointe du levant et de l'autre, par les terres de
M. Dequenane, le dit quartier de pré de l'écure proche le lieu de la
portouerie rivière de la folge; les trois d'articles artielles
de pré pour la somme de cinquante quatre livres

54

Et la fin la somme de dix livres en argent monnoye
Courant

total de l'apport de l'apport attribué
au cinquième lot, monte la somme de
Cent livres

100

Plus l'apport au sixième lot de l'apport quelle a été assignée
par son dit testament au dit Charles de la Roche son fils;
Voulant pour la dite somme marquer présentement Corige l'apport
qui est glosée, ainsi quelle la vendant, Bresse, elle lui
Voula pour le présent content, pour lui tenir bien; de dit
mouvements de terre situés aux Paroisses, lieux de Bresse; afin
de compléter pour l'apport le dit sixième lot de l'apport dont il
s'agit du deux argent de pré de l'écure proche le moulin du pont
de paroisse de Montine qui de l'apport avec Jean Marandon, qui jointe
du levant l'écure, le pays du Chapelle de l'écure; d'autre l'écure
de M. de Maubard pour la somme de deux cent livres

200

Plus une Requête de M. de l'écure de la Roche par Jeanne
patente d'apport de l'apport hypothèque du dit le Contrat
du dit M. de l'écure par son dit l'écure au profit de la somme
de cent quatre vingt livres

180

Plus les Rapports de toute de l'apport pour douze livres, dont par

12

Plus pour forme de l'apport au dit sixième lot, et pour être
égale à son autres lots la somme de cent livres, la
quelle s'aprendre d'un l'écure de l'écure, par M. de l'écure
du village de Courcy

100

total de l'apport additionnel de lot
le l'apport de l'apport attribué au
sixième lot monte sans l'apport de
Calcul; attribution à la somme de
quatre cent quatre vingt douze livres

492

Plus du septième lot, par M. de l'écure assignée au l'apport



revenue a d... (so unvade) Vuzofant brende Vueler red
D.F. 1131 " "



Stant... quatre Vostreux ad...
deux... revenue a d...
(est quatre... deux... 204 " "

Stant quatre Vingt trois...
deux... revenue a d...
est... 290. 10. "

Stant sept Sept...
revenue a d... 17. " "

Stant un...
revenue a d... 90. " "

Stant un...
revenue a d... 48. " "

Stant un...
revenue a d... 20. " "

Stant un...
revenue a d... 168. " "

Stant un...
revenue a d... 32. " "

Stant un...
revenue a d... 300. " "

Stant un...
revenue a d... 52. 12. "

Stant un...
revenue a d... 234. " "

Stant un...
revenue a d... 3046 19

3046 19
3046 6 19





Sur autours
et autres
Commissaires
purs qu'ils
de ceux
purs de
les d'elles
qui ont

de ceux
sur les
de ceux
de ceux
de ceux

de ceux
de ceux
de ceux
de ceux
de ceux

de ceux
de ceux
de ceux
de ceux
de ceux

de ceux
de ceux
de ceux
de ceux
de ceux

de ceux
de ceux
de ceux
de ceux
de ceux

de ceux
de ceux
de ceux
de ceux
de ceux

de ceux
de ceux
de ceux
de ceux
de ceux

de ceux
de ceux
de ceux
de ceux
de ceux

de ceux
de ceux
de ceux
de ceux
de ceux

de ceux
de ceux
de ceux
de ceux
de ceux



Sola. Sed illi avoine de p... ad asponde hant sola de
 Proist... res... ad asponde de...
 Sur... res... quata p...
 totalle deq... mille...
 suo... aquelle p...
 serend... a... d'...
 serend... d'...
 les... p...
 des... q...
 C...
 les...
 C...
 sola, cy

3356 h.

Plus... d'...
 des...
 pro...
 est...
 pour...

Plus...
 com...
 de...
 C...
 V...
 C...
 les...
 pour...
 C...
 plus...
 par...
 an...
 34955 3

pour
9000



lequel foyble de les out le Roy un...
qui sont ; le Roy...
lequel foyble de les out le Roy un...
qualite de la...

Plus de cela ont est...
Voyez...
qu'on...
en...
118

Dont...
present...
le...
pour...

reunion a
nous pour le
present...

129^e...
et...
les de...
aux...
pour...

jeune...
72^e...
sergent...

cent...
jeune...

43^e...
10...

entre...
receu...

Lutice

Signature
Guffen

© 1777

©